



Exumation de mon épouse

Par **Jb2a**, le **01/02/2022** à **06:57**

Bonjour

Je me suis marié en 1988 mon épouse est décédé en octobre 2017 à l'âge de 51 ans à la suite d'un cancer.

Nous n'avons pas eue d'enfants.

Ces parents vivaient sous notre toit depuis 1989 jusqu'au jour de son décès .

Ma belle mère est décédé en décembre de la même année que mon épouse

Donc me suis retrouvé seul avec mon beau père

En avril 2018 j'ai commencé à prendre un peu d'air en sortant et en essayant de combattre la disparition de mon être cher et ma belle mère

Ceci n'est pas convenu à tout le monde c'est-à-dire à ces autres 3 filles comme quoi il était pas encore l'heure de prendre l'air et que je n'étais plus assez présent pour tenir compagnie et m'occuper de mon beau père

Leurs père.

Un conflit à commencer entre nous jusqu'au jour j'ai été dans l'obligation de partir de chez moi et laisser les filles s'occuper de leurs père sous le toit que nous avons acheté avec mon épouse.

Dans les années 90 2000 nous avons construit et payer avec mon épouse une concession où la demande a été établie au nom de mes beau parent ou donc j'étais cité de pouvoir être inhumé.

Suite à ce conflit les sœurs de mon épouse on réalisé un avenant pour ne plus que je soit nommé sur la concession donc je ne pourrai pas être aux côtés de mon épouse le jour venu pour moi entre autres elles reni leur sœur qui porte mon nom de famille .

J'aimerais l'exumer dans un autre cimetière

Dans une autre commune ou j'ai l'intention de construire une concession

Pouvez vous m'orienter sur les démarches

Ou avez-vous des remarques ,des conseils ,

En vous remerciant,

Par **Visiteur**, le **01/02/2022** à **22:18**

Bonjour

Je vous invite à cette lecture

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1115>